



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Schéma Régional des Carrières de la Région Occitanie

Compte rendu du Comité de pilotage du 2 décembre 2025

14h00 – 16h00

**DREAL Occitanie (Toulouse) et
visioconférence**

Introduction ML.Pommet, Directrice Régionale Adjointe de la DREAL Occitanie

- Premier comité de pilotage depuis son renouvellement ;
- Rappel de l'importance de débuter le suivi ;
- Accueil des nouveaux membres, structures porteuses de SCoT, les Communautés de communes du Grand pic saint Loup, et du Pays Sud Toulousain, intégrées pour plus de cohérence et élargir la représentation de ces structures.

1) Actualités, E.Fedide (DREAL)

Evaluation de la mise en œuvre du schéma prévue en 2030, à mi-parcours ;

Création de l'observatoire des matériaux de construction en Occitanie (OMCO) ;

Liens du site internet de la DREAL vers les documents approuvés :

<https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/src-occitanie-documents-approuves-a26618.html>.

Communication des documents :

H.Delrieu (FNE) regrette de n'avoir reçu les documents que la veille du comité de pilotage. G.Blanc (FNE) souligne l'importance de ce COPIL et l'intérêt de disposer d'informations en amont pour s'appuyer sur ses partenaires et faire remonter les réussites ou difficultés.

ML.Pommet (DREAL) : Les supports appuient la discussion. Ils sont transmis la veille pour que tous les participants puissent en disposer lors du COPIL.

Chambres d'agricultures :

H.Delrieu (FNE) : Les chambres d'agriculture pourraient participer au COPIL compte tenu des surfaces agricoles utilisées par les carrières. E.Fedide (DREAL) indique que la chambre régionale d'agriculture est bien membre et a été invitée à ce COPIL.

Guide de déclinaison dans les documents d'urbanisme :

E.Perez (MIF) souligne l'intérêt de ne pas négliger le transport marin de matériaux.

H.Delrieu (FNE) se questionne sur le public ciblé par ce guide. E.Fedide (DREAL) indique qu'il est destiné aux structures porteuses de SCoT et collectivités locales en charge de documents d'urbanisme.

H.Delrieu (FNE) questionne sur la compatibilité des SAGE avec le SRC. E. Fedide (DREAL) rappelle que lors de son élaboration, le SRC devait être compatible avec les SAGE.

Post-COPIL : la DREAL précise qu'un guide d'aide à la rédaction et à la mise en œuvre des SAGE (MTE - octobre 2025) prévoit que l'état initial des SAGE prenne en compte les documents de planification locaux et entre autres les schémas régionaux des carrières.

La Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup demande des précisions sur les Gisements de Granulats d'Intérêt Particulier (GGIP), qui préoccupent les élus, et se

questionne sur leur définition. G.Blanc (FNE) rappelle que les critères géologiques sont pris en compte pour les Gisements d'Intérêt National (GIN) et les Gisements d'Intérêt Régional (GIR), ce qui ne semble pas être le cas pour les GGIP. La question de la concertation autour de leur définition et leur identification se pose.

E.Fedide (DREAL) indique que l'identification n'est pas encore lancée. Il convient d'abord de mieux connaître les ressources, les usages et les besoins, pour identifier ce qui est stratégique pour l'approvisionnement des territoires. S.Garnier (DREAL) indique que leur définition sera faite en concertation avec les membres du COPIL. La CC Grand Pic St Loup indique que la problématique d'accès à ces gisements peut être en contradiction avec la stratégie des trames vertes et bleues. M.Gerino (CSRPN) indique que les grandes orientations concernant la biodiversité méritent d'être soulignées dans le guide. E.Fedide (DREAL) rappelle qu'il existe une notice présentant et résumant le SRC qui donne la vision globale, le guide objet de la discussion constitue une aide pour les structures porteuses de SCoT et les collectivités locales en charge d'urbanisme.

G.Blanc (FNE) souligne l'importance d'une concertation au sein des SCoT pour une remise en état partagée, et compatible avec les objectifs du SRC concernant les masses d'eau souterraine (parfois en ZPF). Des exemples pourraient être soulignés pour guider les SCoT.

Les SCoT peuvent préciser des modalités d'exploitation de carrière pour les rendre compatibles avec d'autres objectifs du schéma. E.Fedide (DREAL) précise qu'il ne s'agit pas d'un rapport de conformité mais de compatibilité. E.Perez (MIF) souligne que la consultation de parties prenantes pour le réaménagement est une contrainte bien prise en compte notamment au travers des Commissions Locales de Concertation et de Suivi.

C. Etienne (Pays Sud Toulousain) précise que la procédure de révision de son SCoT est sur le point de s'achever et regrette de ne pas avoir eu connaissance de ce guide. La structure se demande si les révisions de SCoT, peu fréquentes, sont connues de la DREAL. J.Delcamp (DREAL) rappelle que les DDT sont les personnes publiques associées pour ces révisions, elles ont été destinataires de ce guide, publié récemment. L'outil docurba permet aux structures et aux bureaux d'études qui les accompagnent d'avoir connaissance des enjeux considérés dans le cadre des procédures d'élaboration ou révision de documents d'urbanisme.

2) Suivi du SRC, E.Fedide (DREAL), S. Fourcade (CERC), R. Griffoul (CERC)

Présentation de données chiffrées du schéma, sur la base d'un outil régional construit par la DREAL Occitanie, avec l'appui de la CERC Occitanie. Utilisation de l'outil

dynamique pour illustrer les flux de matériaux en ktonnes et l'autosuffisance de certains territoires.

Lien vers l'outil de visualisation des flux de matériaux :
<https://app.powerbi.com/view?r=eyJrIjoiYjMyNzJjMzEtMWE2Yi00YWQwLTg3OWEtZDhjNTg2M2U0YjQ1IiwidCI6IjBhZDEzZDjilWLM4ODctNGMyNS05NTI1LWZhODM2NDdkNmY0MSI9>.

C. Etienne (Pays Sud Toulousain) souligne qu'il serait intéressant de pouvoir disposer d'un focus par territoires de SCoT.

G.Blanc (FNE) demande si une grande partie des ressources primaires produites serait substituable par la ressource secondaire. CH.Brisse (UNICEM) indique que la ressource secondaire n'existe pas pour tous les usages, et que son utilisation est parfois limitée pour des raisons normatives.

La CC Grand Pic St Loup se questionne sur le ratio entre ce qui est autorisé et produit. Ex : 800 ktonnes autorisées, alors que même en période de travaux exceptionnels routiers, les capacités de production ne montaient pas à 60%. ML.Pommet (DREAL) indique que ce ratio sera étudié pour le prochain COPIL. E.Perez (MIF) indique que les productions dépendent des dynamiques de marché. H.Delrieu (FNE) souligne cet enjeu, en Ariège, les volumes autorisés sont largement supérieurs aux volumes extraits. Cette donnée devrait permettre d'éviter d'ouvrir de nouvelles carrières là où la capacité d'exploitation n'est pas saturée. CH.Brisse (UNICEM) indique que la carrière vit sur un temps long, avec des aléas de marché, des grands projets. La tendance est à l'érosion des tonnages autorisés au niveau régional. Il convient selon lui de garder des réserves pour éviter l'arrivée de tension, et la surexploitation rapide des ressources disponibles. Les usages au plus proche de bassins de consommation sont également les plus optimisés. E.Faure (UNICEM) rappelle que certains arrêtés, où les maximums autorisés étaient élevés, sont anciens, mais le raisonnement des phasages d'exploitation se basait sur des tonnages moyens.

Il faut être prudents sur cette vision des capacités autorisées vs productions réelles.

Sur le site PICTO Occitanie, la couche SIG avec l'emprise des carrières est disponible.

Lien : https://carto.picto-occitanie.fr/1/visualiseur_de donnees_publiques.map

Rubrique : Site industriel production / Mines Carrières Granulats / Carrières en fonctionnement.

G.Blanc (FNE) indique que des exploitants de carrières ont acquis des terrains à proximité de leur carrière. La couche SIG ne compte que les périmètres autorisés.

H.Delrieu (FNE) est surpris des surfaces exploitées, ramenées aux 800 Ha autorisés pour seulement 20 Ha exploitées. G.Blanc (FNE) indique qu'il est intéressant de remonter dans le temps sur les surfaces.

E.Fedide (DREAL) indique que les typologies de remises en état, suivies dans le SRC, doivent être mieux déclarées.

E. Faure (UNICEM) est surpris des créations de deux carrières (Magri / Sablière BRAM) qui sont des continuations d'activité. Il n'existe que très peu de carrières qui se créent ex-nihilo. CH.Brisse signale qu'il faudrait également avoir une vision des cessations d'activité.

Post-COPIL : *La DREAL corrige un des éléments présentés : l'autorisation environnementale pour une carrière de granulats (roche massive) identifiée comme une création de carrière dans le bassin de Carcassonne est en réalité un renouvellement-extension de carrière existante.*

A l'inverse, la DREAL confirme la seconde création présentée : l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale relatif à l'exploitation d'une carrière de tout-venant alluvionnaire située sur le territoire de la commune de Gaja-et-Villedieu, lieu-dit « Villemartin » et exploitée par la société ETS Patebex, concerne bien la création d'une carrière de granulats alluvionnaires dans le bassin de Carcassonne. Il n'y a donc qu'une création de carrière.

H.Delrieu (FNE) signale qu'il faut mettre en parallèle ces chiffres de production bruts avec les objectifs du schéma. Les impacts de grands travaux avaient été répertoriés dans l'élaboration du schéma, le fléchage n'est pas effectué sur les chiffres du schéma. La remise en état est parfois modifiée, sans engager la responsabilité du carrier, après 30 années d'exploitations : leurs orientations devraient être discutées. On observe de nombreux usages photovoltaïques.

CH.Brisse (UNICEM) souligne le fait que le carrier ne choisit pas l'usage futur, mais qu'il reste responsable de la remise en état de son site.

E.Perez (MIF) rappelle que pour favoriser la cohérence entre SRC, SCoT et PNR, la réglementation impose notamment des commissions locales de concertation et de suivi des sites (CLCS). Mais le réaménagement des sites est décidé au début de vie de la carrière, et il ne correspond plus en fin d'exploitation à une réalité : des écologistes indiquent parfois qu'il vaut mieux ne pas engager de travaux de réaménagement mais conserver le site en l'état. Il faut s'assurer que le réaménagement soit concerté, mais peu de personnes participent aux CLCS.

C.Etienne (Pays Sud Toulousain) est preneur d'un suivi des cessations de carrières. De nombreux porteurs de projets d'EnR sont intéressés par ces terrains.

M.Gerino (CSRPN) indique que le devenir des carrières après exploitation est un sujet important. La destination des sites a des conséquences sur la biodiversité et la ressource en eau. Les projets photovoltaïques rajoutent une pression. L'université a travaillé sur ce sujet : la stratégie de renaturation des carrières doit être saisie.

H.Bechoua (DRAAF) précise que la remise en état pour les carrières situées sur des terres agricoles peut conduire à ce même usage. Se pose la question de la qualité des terrains restitués. Une cohérence doit être trouvée entre le document cadre et le SRC. Si l'arrêté préfectoral initial impose un usage agricole dans la démarche « éviter-réduire-compenser » (ERC), il n'est pas évident d'y installer des panneaux photovoltaïques sauf à ce qu'ils correspondent à un projet agrivoltaïque, c'est à dire apportant un service à l'agriculture en place.

M.Gerino (CSRPN) considère que le remblaiement peut être à l'origine de problèmes d'écoulement de nappes avec des matériaux moins perméables.

3) Travaux de l'observatoire des matériaux, S.Fourcade (CERC) / CH.Brisse (UNICEM)

GT ressources et usages :

H.Delrieu (FNE) souhaite être associé dans les travaux de l'observatoire.

CH.Brisse (UNICEM) souligne l'intérêt de prendre en compte les mélanges de matériaux pour certains usages.

G.Blanc (FNE) indique que les mâchefers classés Q1 et Q2 demandent une vigilance environnementale car ils peuvent être soumis à des prescriptions ministérielles (être revêtus, recouverts).

H.Delrieu (FNE) trouve que des matériaux devraient être réservés à certains usages avec des pondérations. E.Faure (UNICEM) rappelle qu'il existe parfois des co-produits pour des usages nobles, qui alimentent aussi en tonnage des usages moins nobles.

GT production et besoins :

La CC du Grand Pic Saint Loup remarque qu'il ne faut pas oublier que les SCoT se basent sur des données INSEE, mais que localement des choix politiques de croissance de population peuvent être réalisés. Les stratégies de territoires doivent être prises en compte. S.Fourcade (CERC) indique que l'ensemble du territoire Occitan n'est pas couvert par des SCoT, et que ce sont les hypothèses de croissance de population générales qui ont été considérées. Il est difficile de mobiliser les données de chaque SCoT à l'échelle régionale. Cependant ce point pourra faire l'objet d'une analyse, bien que les premiers travaux comparatifs montrent que les données restent cohérentes en masse.

Le Pays Sud Toulousain signale qu'il a choisi le scenario central pour la dynamique de population. Se questionne sur l'échelle du bassin de consommation, car les SCoT ne

travaillent pas à cette échelle. ML.Pommet (DREAL) rappelle que le suivi du SRC s'effectue à la maille de ces bassins qui ont un sens pour les équilibres consommations / production de matériaux.

Conclusion ML.Pommet, Directrice Régionale Adjointe de la DREAL Occitanie
Remerciement pour les contributions qui permettront de parfaire le suivi du SRC. Les remarques sur les indicateurs et la donnée seront prises en compte et contribueront à l'améliorer. Ce comité de pilotage a vocation à se réunir de manière régulière, une fois par an, avec au besoin, comme à la période d'évaluation à mi-parcours, une fréquence plus rapprochée.

Participants

- Représentants des services de l'État

- Marie-Line Pommet, DREAL Occitanie – Direction
- Paul Lhoste, SGAR
- Simon Garnier, DREAL Occitanie – Direction des Risques Industriels
- Philippe Chartier, DREAL Occitanie – Direction des Risques Industriels
- Emilie Fédide, DREAL Occitanie – Direction des Risques Industriels
- Juliette Delcamp, DREAL Occitanie – Direction de l'Aménagement
- Hakima Bechoua, DRAAF Occitanie
- Anthony REY, BRGM Occitanie
- Isabelle Bouroullec, BRGM Occitanie
- Tatiana Sannier, INAO
- Florence Vialaret – Office national des forêts
- Régis Issenmann – DRAC Occitanie

- Représentants élus du conseil régional, des collectivités territoriales de la région, de leurs établissements publics ou de leurs groupements

- Karine Freu, Conseil régional d'Occitanie
- Romain Mayrand, Conseil départemental de l'Aveyron
- Cécile Merlet, Conseil départemental de l'Aveyron
- Sabine Huet, Conseil départemental de l'Hérault
- Fabien Michel, Conseil départemental de la Lozère

- François Compans, Conseil départemental du Tarn
- Hussam Almallak, Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup
- Daniel Delat, Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup
- Gérard Capblanquet, Pays Sud Toulousain
- Julie Ballesta, Pays Sud Toulousain
- Coline Etienne, Pays Sud Toulousain

- Représentants des professionnels

- Stéphanie Fourcade, CERC Occitanie
- Romain Griffoul, CERC Occitanie
- Emmanuel Faure, Président UNICEM
- Jean-Bernard Lauze, UNICEM
- Emmie Escrive, UNICEM
- Charles-Henri BRISSE, UNICEM – Collège Granulats Occitanie
- Jérôme Bessière, FNTR Occitanie Pyrénées
- Emilie Perez, Minéraux industriels de France
- Jean-Pierre Barbosa, Minéraux industriels de France
- Céline Guirao, Fédération des Transporteurs Occitanie Méditerranée
- Lucie Rieutort, FEDERREC Occitanie
- Didier Mailhès, FEDERREC Occitanie
- Jean-Luc Nurdin, FRTP Occitanie

- Personnalités qualifiées

- Magali Gérino, Conseil Scientifique Régional du Patrimoine et de la Nature
- Henri Delrieu, France Nature Environnement Occitanie Pyrénées
- Guillaume Blanc, France Nature Environnement Occitanie Pyrénées
- Guillaume Lefevre, Agence d'urbanisme et d'aménagement de Toulouse